



# « LES FOULÉES DE LA NARTUBY »

Le dimanche 12 octobre 2025

Commune de Trans-en-Provence

## RÈGLEMENT DES ÉPREUVES (Course 10,8 km ou 6,2 km / Course 1,5 km / Randonnée)

### Article 1 : Organisateur.

Toute la manifestation est organisée par la municipalité de Trans-en-Provence.  
Mairie de Trans, 25 avenue de la Gare, 83720 Trans-en-Provence.

### Renseignements :

- \* Par téléphone : Raphaël au 06.23.23.61.39
- \* Par Internet sur le site : [www.transenprovence.fr](http://www.transenprovence.fr)
- \* clubdesjeunes@transenprovence.fr

### Article 2 : Présentation des épreuves.

Les 3 épreuves courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés FFA, aux catégories cadets, juniors, espoirs, seniors, ou vétérans, hommes et femmes et se feront à allure libre.

Ces courses ne sont pas mesurées officiellement et n'entrent pas dans un classement officiel ou challenge de la FFA.

**9h30 : Départ Course des foulées (10,8 km ou 6,2 km au choix chronométrée)**, sur routes, chemins.

Le dénivelé est d'environ 250 m.

**9h35 : Départ de la Randonnée de 6,2 km (non chronométrée)** sur routes et chemins.

Le dénivelé est d'environ 200 m.

**9h40 : Course enfants (1,5 km chronométrée)**, ouverte aux catégories FFA, poussins, benjamins et minimes (années de naissance de 2009 à 2014).

### Article 3 : Départ & Arrivée.

Les courses et la randonnée partiront et arriveront avenue de la gare au niveau de la place de l'Hôtel de Ville.

Les participants des épreuves chronométrées devront impérativement passer la ligne de départ et d'arrivée pour prise en compte du temps effectué et du classement, ou rendre le dossard et se signaler aux organisateurs en cas d'abandon.

Pour la course du 10 km, les participants devront passer le ravitaillement avant 10h00.

Passé cet horaire, ils seront déclarés « hors délai » et ne pourront plus quitter le ravitaillement.

## **Article 4 : Inscriptions.**

**Les inscriptions aux courses ainsi que pour la randonnée seront prises en ligne sur le site [www.chronosports.fr](http://www.chronosports.fr) et au magasin Décathlon de Trans-en-Provence.**

Le dossier devra être complet pour validation et prise en compte de l'inscription par le prestataire. Pas d'inscription sur place le jour de la course.

Les courses seront limitées à :

- **350 Participants pour la Course.** (Course chronométrée)
- **50 Participants pour la course enfants.** (Course chronométrée)
- **250 Participants pour la randonnée.**

**Les concurrents participent à cette course sous leur propre et exclusive responsabilité et doivent fournir :**

- 1) **Un PPS de la FFA** : Parcours Prévention Santé (<https://pps.athle.fr> – Remplace le certificat médical).
- 2) **Soit une licence sportive** de compétiteur course à pied en cours de validité ou sa copie conforme. Document à fournir lors du retrait du dossard (article 6 de la loi n° 99-223 du 23 mars 1999). Attention : celui-ci sera conservé par l'organisateur pendant un an.

Les parcours ne permettent pas l'accès des athlètes en fauteuil.

## **Article 5 : Droits d'engagement.**

- 1) Les engagements se feront :
  - **En ligne sur le site [www.chronosports.fr](http://www.chronosports.fr)** avant le Samedi 10 octobre 2025 (00h00).
  - **Au Magasin de Décathlon de Trans-en-Provence** avant le samedi 10 Octobre 2025 (12h00)
- 2) Les inscriptions seront accompagnées des droits d'engagement de :
  - **15 € la course des foulées de la Nartuby (10,8 ou 6,2 km).**
  - **8 € la randonnée.**
  - **4 € pour le parcours de 1,5 km.**

En s'inscrivant, tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement des courses et en accepter les clauses.

## **Article 6 : Dossards.**

**La récupération des dossards se fera :**

- 1) **Place de l'Hôtel de Ville de Trans-en-Provence, le dimanche 12 octobre 2025 de 7h30 à 9h25.**  
Passé cet horaire, les dossards ne pourront plus être distribués.

Une liste des noms de chaque participant avec le numéro du dossard sera affichée à l'entrée de la salle. Muni de sa carte d'identité et de son numéro de dossard, le coureur retirera son dossard à la table correspondante.

**Le dossard devra être porté non plié, bien visible sur le devant du coureur, tenu par au moins deux épingles non fournies.**

Tout coureur qui abandonne devra rendre son dossard ou faire savoir son abandon à l'organisation.

## **Article 7 : Les parcours et la sécurité.**

Les parcours des courses seront balisés, le 6,2 km sera sur le tracé du 10,8 km.

Des signaleurs ainsi qu'un service de sécurité seront placés sur l'ensemble des parcours.

Ils seront disposés aux endroits représentant un danger de circulation routière ou aux croisements afin de faciliter la compréhension du parcours.

Les compétiteurs devront suivre parfaitement le fléchage et le balisage de la course.

La course de 10,8 km sera ouverte et fermée par des vététistes.

La police municipale régulera la circulation avec des bénévoles.

Une assistance médicale sera assurée par une équipe de secouristes.

Un ravitaillement sera disponible au départ et à l'arrivée des courses chronométrées ainsi qu'un intermédiaire sur le 10,8 km.

Les coureurs pourront prendre le départ avec leur ravitaillement.

Un rappel sur la sécurité et le balisage sera fait avant le départ.

En raison des règles sanitaires, il n'y aura pas de douches et de repas collectif après la course.

Possibilités de restauration à emporter ou en terrasse via les commerçants.

## **Article 8 : Eco engagement.**

La commune de Trans-en-Provence engagée dans une dynamique respectueuse de l'environnement et Eco-responsable pour ces événements (sportif, manifestations culturelles...)

### **1) Pour la partie gestion optimale des déchets :**

Des points de collectes seront disposés dans des points stratégiques sur l'ensemble du parcours.

Dans le respect de nos engagements en matière d'événements sportifs écoresponsables, toute personne ne respectant pas le tri des déchets ou jetant des emballages sur les circuits sera disqualifiée.

### **2) Pour la partie gestion des ressources :**

Il est demandé aux coureurs de privilégier à des contenants eau (camel bag, gourdes) afin d'éviter la distribution de petites bouteilles d'eau.

### **3) Alimentation et point de ravitaillement :**

Nous privilégierons les fruits de saison, et des produits découpés afin d'éviter l'amoncellement de petits sachets individuels.

Le site de l'évènement sera aussi préservé.

Les courses s'intégreront dans le paysage.

Dans le respect de notre engagement d'éco responsabilité, toute personne ne respectant pas le tri des déchets ou jetant des emballages sur les circuits sera disqualifiée.

## **Article 9 : Classement.**

Un classement sera établi à la fin des épreuves de course à pied par le prestataire de service [www.chronosports.fr](http://www.chronosports.fr)

### **Un classement par catégorie FFA sur le 10,8 km et 6,2 km :**

- Cadets, Cadettes (CA) années de naissance 2009 et 2010.
- Juniors masculins, féminins (JU) années de naissance 2007 et 2008.
- Espoirs masculins, féminins (ES) années de naissance de 2004 à 2006.
- Seniors masculins, féminins (SE) années de naissance de 1992 à 2003.
- Masters masculins, féminins (MOM, MOF à M10M et M10F) années de naissance 1991 et avant.

### **Un classement par catégorie FFA sur le 1.5 km :**

- Benjamins, Benjamines années de naissance 2013 et 2014.
- Minimes garçons, filles années de naissance de 2011 et 2012.

## **Article 10 : Récompenses.**

### ➤ **Les courses de 10,8 km ou 6,2 km au choix :**

- **Podium 3 Temps Scratch** (hommes & femmes)
- **Podium Catégorie Masters FFA** (hommes & femmes).
  - \* Masters MA (1989 et avant)
  - \* Seniors SE (1990 à 2001)
  - \* MO (1991-1987)
  - \* M1 (1986-1982)
  - \* M2 (1981-1977)
  - \* M3 (1976-1972)
  - \* M4 (1971-1967)
  - \* M5 (1966-1962)
  - \* M6 (1961-1957)
  - \* M7 (1956-1952)
  - \* M8 (1951-1947)
  - \* M9 (1945-1941)
  - \* M10 (1941 et avant)

### ➤ **La course du 1.5 km :**

- **Podium 3 Temps Scratch** (garçons & filles)

### ➤ **Pour la randonnée :**

- **Podium pour les premiers arrivés (féminine et masculin)**

### **Article 11 : Assurance.**

La responsabilité civile des organisateurs est couverte par une police d'assurance souscrite auprès de la compagnie SMACL sous le numéro : 0562361/P

**Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.**

**Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficience consécutifs à un mauvais état de santé.**

### **Article 12 : Annulation.**

En cas de force majeure, intempéries ou pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours, d'annuler l'épreuve ou de la reporter.

En cas d'annulation par l'organisateur, un remboursement des inscriptions peut être effectué.

La personne inscrite ne participant pas à l'évènement n'aura pas de possibilité de demander un remboursement.

### **Article 13 : Droit à l'image.**

Toute inscription donne un droit à l'image à la Commune de Trans-en-Provence pour publier ou utiliser (en partie ou en totalité) les photos et vidéos des courses sur tous supports : Internet, revue municipale...

### **Article 14 : Œuvre caritative.**

**Des bénéfices de la manifestation seront reversés à l'Association « Auseindelarémission ».**

Cette association a pour but d'aider et accompagner les femmes touchées par le cancer du sein.